RAPPORT INITIAL
CONTROLE TECHNIQUE

SOCOTEC

ESID LYON
Noel DUTTO

Email : noel.dutto@intradef.gouv.fr

31_FONSORBES_ESID LYON_DGATA TMS FONSORBES ACCUEIL TOURELLES

Date d'émission 31/08/2026
N° d'affaire : 2505885M0000142
Référence chrono : CT/885M0/0826/1017
Version : 2

Annule et remplace version : 1
En date du : 06/08/2026
Référence chrono : CT/885M0/0826/0179

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Lucie COMBE
Tél. +33 7 87 49 55 69
Email : lucie.combe@socotec.com

CONTRATS NATIONAUX CONST & IMMO
Pôle Contrats Nationaux
5 Place des frères Montgolfier
78180 GUYANCOURT
+33 1 30 12 81 37

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT **3**
2. SIGNATURES **5**
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX **5**
3.1. Partenaires de l'opération 5
3.2. Données de l'affaire 6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES **6**
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D **7**
5.1. Analyse de Risque 7
5.2. Evaluation de conformité 7
6. ANALYSE DE RISQUE **9**
6.1. Mission AV relative à la stabilité des avoisinants 9
6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement dissociables et indissociables 10
6.3. Mission F relative au fonctionnement des installations 11
7. EVALUATION DE CONFORMITE **12**
7.1. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu´ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels 13

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2505885M0000142, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission AV relative à la stabilité des avoisinants (AV).
- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement dissociables et indissociables (LP).
- Mission F relative au fonctionnement des installations (F).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu´ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d’équipement et s’exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L’intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l’analyse de risques et l’évaluation de conformité** .

L’analyse de risque permet d’identifier les aléas et les enjeux pour l’ouvrage et les éléments d’équipements relevant des **techniques courantes**. L’évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l’opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,

- Les retours d’expérience et les pathologies (désordres connus) propres à la typologie de l’ouvrage

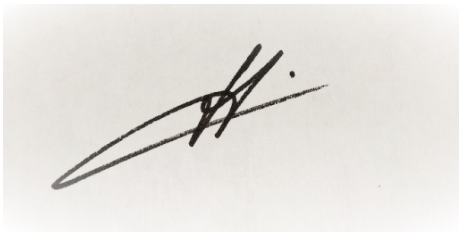
L’identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l’analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l’ouvrage ou de l’élément d’équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d’évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l’ouvrage, tels que des dommages matériels, l’impact sur sa pérennité et son usage normal.

L’évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d’un défaut d’application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Lucie COMBE **Responsable d'Affaire**	
Guillaume HAUTESSERRES **Spécialiste Électricité**	

Ce rapport a été édité par : Lucie Combe

Ce rapport a été transmis à :

- noel.dutto@intradef.gouv.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
INTRADEF

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

32 rue Didier Daurat
31470 FONSORBES

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

L'objectif de l'opération consiste à la construction de hangars coulissants sur les sites des nouveaux postes optiques « P2 » et « P3 » afin d'abriter les Tourelles Multi Senseurs « TMS », ainsi que la construction d'une plateforme d'accueil « PA ».
Le projet consiste en la démolition des hangars P2 et P3, ainsi qu'en la construction de trois plateformes, dont deux seront implantées à l'emplacement des hangars démolis. Des hangars coulissants sur rails seront installés au droit des plateformes crées.

CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE

- Montant prévisionnel des travaux € HT : 463.28
- Durée prévisionnelle des travaux : 12 mois
- Démarrage prévisionnel des travaux : 01/01/2026

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation – Identification des documents examinés	Reçu le
SID-SE 16133 à 135_CCTP_LOTS N° 1-2-3_ Infrastructures d'accueil pour tourelles TMS Fonsorbes.docx	06/08/2026
Annexe 9- normes graphiques SID.pdf	06/08/2026
Annexe 17 cahier des charges Courants_Faibles_DGA_TA.pdf	06/08/2026
Annexe 14 - Courants_Faibles_DGA_TA Surcouf.pdf	06/08/2026
Annexe 6 - Carnets de Plans.pdf	06/08/2026
Annexe 10 - Trackdéchets_Tuto.pdf	06/08/2026
Annexe 17 - Prescriptions electriques DGA-TA V1.6.pdf	06/08/2026
Annexe 7 - Inspection des réseaux.zip	06/08/2026
Annexe 8 - Rapport Géotechnique.pdf	06/08/2026
Annexe 13 - Analyse environnementale.pdf	06/08/2026
06-08-26 - 31FONSORBESESID LYONDGATA TMS FONSORBES ACCUEIL TOURELLES-Rapport RICT-CT-885M0-0826-0179.pdf	06/08/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNEES RELATIVES A LA STABILITE DES OUVRAGES AVOISINANTS			
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT			
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE	**S**	**La G2PRO nous sera transmise.**	**3**
DISPOSITIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS			

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION			
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)			
CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS			
Pour tout circuit terminal (ou ensemble de circuits terminaux), dispositif de coupure d'urgence, aisément reconnaissable, facilement et rapidement accessible, permettant en une manoeuvre de couper en charge tous les conducteurs actifs	**S**	**Préciser les solutions existantes et/ou mises en place dans le cadre de ce projet pour assurer la coupure électrique d'urgence des installations.**	**35**
PROTECTION CONTRE CHOCS ELECTRIQUES : CONTACTS INDIRECTS *Les installations devront être conçues et réalisées de telle façon qu'en cas de défaut d'isolement, aucune masse ne présentera, avec une autre masse ou un élément*	**S**	**Nous fournir les schémas de câblage des armoires électriques créées et/ou modifiées avec les informations nécessaires au contrôle (Régime de Neutre, Icc, caractéristiques complètes des protections et des canalisations),**	**40**

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
conducteur, une différence de potentiel dangereuse pour les travailleurs.		**ainsi que la note de calcul associée pour avis.**	
PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE			
Prescriptions spécifiques pour les installations électriques des locaux et emplacements à risques d'incendie *Pour mémoire,* *Les locaux à risques d'incendie (BE2) sont à définir par l'exploitant.*	S	**Dans l'attente de la fourniture de la liste de ces locaux pour avis.**	46
Prescriptions spécifiques aux installaltions électriques des locaux ou emplacements à risques d'explosion *Pour mémoire,* *Les emplacements à risques d'explosion (BE3) sont à définir par l'exploitant.*	S	**Dans l'attente de la fourniture de la liste de ces emplacements pour avis.**	47

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission AV relative à la stabilité des avoisinants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS	F	A ce stade du projet, pas de risque identifié.	
DÉFINITION DES AVOISINANTS			
ZONE D'INFLUENCE GÉOTECHNIQUE	PM	Pour mémoire	
RENSEIGNEMENTS SUR LES AVOISINANTS	PM	Pour mémoire, pas de bâtiments avoisinants à proximité.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE	S	**La G2PRO nous sera transmise.**	3
Risques géotechniques	PM	Pour mémoire; Le site se trouve en zone de sensibilité fort vis-à-vis du risque de remontée de nappe, Le site se trouve en zone d'exposition moyenne vis-à-vis du risque de retrait/ gonflement des argiles. La zone étudiée n'est pas située en zone inondable, toutefois, le terrain se situe sur dans une enveloppe rapprochée des inondations par débordement de cours d'eau de plus d'un hectare.	
Connaissance de l'hydrologie du site	PM	Pour mémoire; Des circulations d'eau superficielles peuvent également se produire en période pluvieuse. Compte tenu du contexte géologique, il doit exister une nappe au sein de la formation alluvionnaire subissant les variations saisonnières.	
Modèle géotechnique retenu	F	La fondation de la fosse pourra être constituée par un radier porteur rigide sollicitant les argiles graveleuses, par l'intermédiaire d'une couche de forme ou d'un béton de propreté, à condition que la structure permette une bonne répartition des charges. - BASE VIE : argiles reconnues à partir de 0,8/1,0 m/TA en PD1/PD2 et SP1 - P2 : reconnues à partir de 0,8/1,3 m/TA en PD3/PD4 et SP2 - P3 : reconnues à partir de 1,2/1,5 m/TA en PD5/PD6 et SP3,	
Précision du modèle géotechnique retenu	F	La garde hors sécheresse sera assurée par une bêche périphérique descendue à 1,5 m par rapport au sol extérieur fini. Le radier sera mis en place après décapage des remblais sur une épaisseur minimale de 80 cm et après la mise en œ uvre d'une couche de forme d'une épaisseur minimale de 0,3 ou d'un béton de propreté.	
RÉSEAUX	F		
DALLAGES RADIER	PM	Pour mémoire, les essais à la plaque seront à nous transmettre.	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
		EV2 > 50 MPa EV2 / EV1 < 2,2	
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT	F	Pour mémoire, le dossier d'exécution des fondations sera à nous transmettre.	
STRUCTURE MÉTALLIQUE	F	Dossier d'exécution à transmettre.	
ETANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR TAN	F	Dossier d'exécution à transmettre.	
BARDAGES	F	Dossier technique à fournir.	
REVÊTEMENTS DE SOLS DURS COLLÉS	PM	Résine appliquée sur dalle béton : sous Avis Technique à transmettre.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.3. Mission F relative au fonctionnement des installations

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS	PM	Le cahier des charges de la MOA doit nous être transmis.	
RESEAUX	PM	Pour mémoire, essai de bon fonctionnement à transmettre à la réception.	
INSTALLATIONS ELECTRIQUES	PM	Pour mémoire, essai de bon fonctionnement à transmettre à la réception.	
PORTES DE GARAGE AUTOMATIQUES	PM	Pour mémoire, essai de bon fonctionnement à transmettre à la réception.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu´ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS			
DEGAGEMENTS	F	1 porte de service avec barre anti panique dans chaque hangar.	
Signalisation des dégagements et espaces d'attentes éventuels	PM	Pour mémoire	
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)			
CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS			
Conception et mise en œuvre des installations en fonction de la tension	PM	Pour mémoire, Les installations électriques créées et ou modifiées dans le cadre de ce projet devront être réalisées conformément à l'arrêté du 19 avril 2012 et aux règles de l'art.	
Adaptation des matériels y compris les canalisations aux conditions d'influences externes	PM	Pour mémoire, Il sera tenu compte des IP et IK indiqués dans le Guide UTE 15-103 pour le choix et le positionnement des appareillages mis en place.	
Efficacité de la fixation et bon état mécanique apparent des matériels.	PM	Pour mémoire	
Conformité des matériels	PM	Pour mémoire	
Mode de pose des canalisations	PM	Pour mémoire	
Isolement des installations BT	PM	Pour mémoire	
Identification des circuits et des matériels (étiquettes, pertinence de l'identification, schémas..)	PM	Pour mémoire, Les protections créées et/ou réutilisées dans le cadre de ces travaux devront être clairement et durablement identifiées.	
Identification des conducteurs isolés: conducteurs PE ou PEN, conducteurs neutres	PM	Pour mémoire	
Séparation des sources d'énergie	PM	Pour mémoire	
Pour tout circuit terminal (ou ensemble de circuits terminaux), dispositif de coupure d'urgence, aisément reconnaissable, facilement et rapidement accessible, permettant en une manoeuvre de couper en charge tous les conducteurs actifs	S	**Préciser les solutions existantes et/ou mises en place dans le cadre de ce projet pour assurer la coupure électrique d'urgence des installations.**	35
LOCAUX OU EMPLACEMENTS DE SERVICE ELECTRIQUE	PM	Pour mémoire	
	SO	Sans objet dans le périmètre de nos travaux.	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
séparation des canalisations HT vis-à-vis de la BT			
MATERIELS AMOVIBLES	HM	Hors mission	
PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES : CONTACT DIRECT	PM	Pour mémoire, Les installations seront conçues et réalisées de telle façon qu'aucune partie active dangereuse ne sera accessible aux travailleurs.	
PROTECTION CONTRE CHOCS ELECTRIQUES : CONTACTS INDIRECTS *Les installations devront être conçues et réalisées de telle façon qu'en cas de défaut d'isolement, aucune masse ne présentera, avec une autre masse ou un élément conducteur, une différence de potentiel dangereuse pour les travailleurs.*	S	**Nous fournir les schémas de câblage des armoires électriques créées et/ou modifiées avec les informations nécessaires au contrôle (Régime de Neutre, Icc, caractéristiques complètes des protections et des canalisations), ainsi que la note de calcul associée pour avis.**	40
PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE			
Echauffement du matériel électrique et des canalisations non nuisible à l'isolation, ni au voisinage et dissipation normale de la chaleur dégagée	PM	Pour mémoire, Les appareillages et les conducteurs des canalisations fixes devront être choisis et installés de façon à pouvoir supporter sans dommage les effets mécaniques et thermiques produits par toute surintensité, et ce pendant le temps nécessaire au fonctionnement des dispositifs destinés à interrompre cette surintensité.	
Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités	PM	Pour mémoire	
Choix et mise en œuvre des dispositifs de connexion	PM	Pour mémoire	
Protection contre les surintensités et section des canalisations fixes	PM	Pour mémoire	
Modalités pratiques	PM	Pour mémoire	
Prescriptions spécifiques pour les installations électriques des locaux et emplacements à risques d'incendie *Pour mémoire,* *Les locaux à risques d'incendie (BE2) sont à définir par l'exploitant.*	S	**Dans l'attente de la fourniture de la liste de ces locaux pour avis.**	46
Prescriptions spécifiques aux installaltions électriques des locaux ou emplacements à risques d'explosion *Pour mémoire,* *Les emplacements à risques d'explosion (BE3) sont à définir par l'exploitant.*	S	**Dans l'attente de la fourniture de la liste de ces emplacements pour avis.**	47
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS DE	SO		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CHOC ELECTRIQUE			
INSTALLATION D'ECLAIRAGE DE SECURITE			
Application des régles ERP pour les locaux accessibles au public et locaux tels que cantines, restaurants, salle de conférence,salle de reunion si elles sont plus contraignantes que celles du Code du Travail	SO		
Installation fixe d'éclairage de sécurité. *Des blocs d'éclairage sécurité conformes à la norme NF EN 60598-2-22 devront être judicieusement positionnés, et installés selon les règles définies dans l'Arrêté du 14 Décembre 2011.*	F	Conformité de principe résultant des diverses mentions faites au Dossier des Prescriptions électriques.	
balisage, reconnaissance des obstacles, indication des changements de direction, signalisation des issues.	PM	Pour mémoire	
5lm/m², obligatoire dans les locaux recevant plus de 100 personnes avec une densité supérieure à 1 personne par 10m²	PM	Pour mémoire	
Eclairage de sécurité alimenté par source centrale par batterie d'accumulateur	PM	Pour mémoire	
Eclairage de sécurité par blocs autonomes	PM	Pour mémoire	
Eclairage de sécurité à l'état de veille en exploitation et mis à l'état de repos ou arrêt lorsque l'éclairage normal est mis hors tension.	HM	Hors mission, à la charge de l'exploitant.	
état de fonctionnement.	HM	Hors mission, à la charge de l'exploitant.	
Lampe de rechange de l'éclairage de sécurité	HM	Hors mission, à la charge de l'exploitant.	
INSTALLATION DE SECURITE AUTRES QUE D'ECLAIRAGE DE SECURITE	SO	A priori sans objet, Dans la négative, précisions à nous communiquer pour avis.	
IRVE	SO		
INSTALLATION DANS LES LOCAUX A USAGE MEDICAL	SO		
MOYENS DE SECOURS			
MOYENS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	F	Installation et raccordement d'un système d'alarme incendie : étude de compatibilité à fournir.	
MOYENS D'EXTINCTION	PM	Pour mémoire	
SÉCURITÉ HORS INCENDIE DES LIEUX DE TRAVAIL			
Portes et portails automatiques	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
		Mise en œuvre du marquage de sécurité au sol balisant la zone de manœuvres de déplacement des hangars.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet